

Protection de la biodiversité

Une norme volontaire pour favoriser l'engagement des organisations

Paris, le 11 janvier 2021 – *La protection de la biodiversité est devenue une question incontournable et une vraie préoccupation sociétale. Pour soutenir les politiques publiques en la matière et faciliter l'engagement des entreprises et des collectivités territoriales, AFNOR publie une méthode, validée par un collectif de près de 30 organisations.*

Comment réduire son empreinte biodiversité ? Comment fixer des priorités concernant la biodiversité et associer ses parties prenantes ? Comment développer le réflexe « biodiversité » dans tout ou partie des activités ? Comment tenir ses engagements ? La nouvelle norme [NF X32-001](#) permet de répondre à ces questions. Elle donne une méthode pour, pas à pas, intégrer la biodiversité de manière efficace et lisible au sein des activités des organisations.

« *La biodiversité est un des enjeux des démarches environnementales mises en place par les entreprises. C'est pourquoi nous avons été saisis par plusieurs organisations, entreprises et pouvoirs publics, pour permettre la coproduction d'une méthode et d'une sémantique partagées. L'objectif est dès lors clair : rendre le plus lisible possible les efforts engagés par les entreprises spécifiquement en matière de protection de la biodiversité et favoriser leur développement* » souligne Franck Lebeugle, directeur des activités de normalisation AFNOR.

Des débutants aux plus matures, une norme pour tous

Fruit d'un travail d'un an de la [commission biodiversité d'AFNOR](#), la norme NF X32-001 a pour vocation d'aider les organisations à intégrer à leur stratégie les enjeux de conservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité. Elle vise aussi à faciliter le partage équitable des bénéfices liés à cette utilisation et le recours à des savoirs traditionnels associés.

Proposant une méthodologie de criblage systématique des enjeux de biodiversité, d'analyse d'impacts des activités, la NF X32-001 conduit à avoir une approche structurée en la matière (définition de stratégie, d'un plan d'actions, d'évaluation des résultats et d'amélioration). Elle fournit aussi des outils d'aide à la décision pour questionner, définir et atteindre les objectifs fixés en matière de biodiversité.

[Disponible depuis le 9 janvier](#), cette norme volontaire s'adresse à tout type d'organisation, quelle que soit sa taille ou sa nature, et s'applique tant à l'échelle d'un territoire qu'au sein même d'une structure.

La norme NF X32-001 porte également une autre ambition, cette fois-ci à l'échelle internationale. Depuis juillet 2020, AFNOR pilote l'élaboration de [normes ISO sur la biodiversité](#). Les premières normes internationales verront le jour à l'horizon 2023.

Contact presse : pour recevoir la norme sur la préservation de la biodiversité et en savoir plus : Jennifer Gredat – 01 41 62 82 39 presse@afnor.org

A propos d'AFNOR :

AFNOR est l'organisme français de référence pour les normes volontaires. Il gère la collection des documents qui existent et anime les travaux des parties intéressées pour la création, la révision des normes et pour défricher les sujets pouvant donner matière à en élaborer de nouvelles. Lancée à l'initiative des acteurs du marché, la norme

volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Tout le monde peut participer à sa création et toute organisation peut ou non l'utiliser et s'y référer. C'est pourquoi la norme est dite volontaire. En coordinateur de la normalisation en France, AFNOR affiche une ambition : contribuer à la diffusion de bonnes pratiques et de solutions efficaces, au bénéfice de tous. <https://normalisation.afnor.org>